

PV de l'AG 2021 de Médor ; réunion d'info le 5 juin et dépeillement des votes et AG officielle le 19 juin

1, Constitution de l'Assemblée Générale, nomination des scrutateurs

Mot d'accueil et présentation de l'équipe présente en studio, par Carole Brezillon, membre du CA.

L'article 25 de nos statuts impose de nommer deux scrutateurs, qui « surveilleront » le dépouillement des votes électroniques lors de l'AG virtuelle, le 19 juin.

Les scrutateur·trice·s sont Caroline Dunski et Hélène Spitaels.

2, Retour sur l'année 2020

[Le rapport d'activités et compte-rendu de gestion](#) et le [rapport spécial](#) avec les chiffres de la levée de fond sont consultables via ces liens.

Ludivine Loiseau, membre de l'équipe de pilotage visuel et administratrice de Médor, présente les faits marquants de l'année 2020 (minutes 3-14).

- Anniversaire des 5 ans (20 numéros) de Médor, lancé en novembre 2015.
- Changement dans l'organisation : le pilotage éditorial est désormais réalisé par un trio de pilotes « textes » et un duo de pilotes « visuels », en charge du papier et du web. Tous les trimestres, l'équipe change.
- Remarque sur l'aspect visuel des couvertures. Numéro 18 et 19 : présentation des titres plutôt classiques. Numéro 20 : titrage manuscrit. Numéro 21 : un seul titre.
- 5 thématiques développées sur le web « nouvelle formule », dont deux encore en cours : santé et travail. Outre les enquêtes et récits, à relire sur le site, quelques exemples de la participation du public à ces thématiques :
 - o La douleur des Belges (médicaments). Cartographie de notre consommation d'opioïdes.

- o Mon travail, mon enfer (travail). « Appel des 100 » : 100 signataires interpellent le gouvernement sur la fraude organisée et l'exploitation au travail.
 - o Ces élèves hors du rang (école). Formulaire à destination des profs, des parents et des élèves sur l'exclusion scolaire, renforcée pendant le Covid.
 - o Santé. Formulaire à destination des médecins sur la problématique des médecins-assistants ; nombreux échanges avec le milieu hospitalier.
 - o Boule à facettes (diversité). Réflexion sur la diversité (et son absence) dans le journalisme et chez Médor en particulier (grâce à un baromètre de la diversité). Projet toujours en cours.
- Offre éditoriale : réorganisation pour plus de lisibilité (différentes formes d'engagement)
 - Article 27 : procédure modifiée et simplifiée, lors de la fermeture des centres culturels (covid) pour ne pas pénaliser les bénéficiaires (envoi direct du ticket Article 27 chez Médor). On maintient ce système simplifié, qui a multiplié par 3 ou 4 le nombre de demandes.

Jean-François Herz, administrateur présente le bilan

- Bilan assez stable. Présentation du bilan simplifié mais ceux et celles qui le souhaitent ont accès aux comptes détaillés tels que remis à la Banque nationale de Belgique (BNB) ici.
- Augmentation substantielle du capital de près de 140 000 euros, grâce à une levée de fonds (nouveaux coopérateurs) de 73000 euros, complétée de 65000 euros de la W.alter (partenaire financier de la Région wallonne pour les coopératives).
- Créances légèrement surévaluée mais pas d'impact sur notre chiffre d'affaires. Pourquoi cette surévaluation ? Achats faits via notre site qui génèrent des factures impayées : doublons pour des raisons techniques, changements d'avis. Ces factures impayées s'inscrivent

Am

dans le bilan mais pas dans les recettes des comptes et résultats qui tiennent compte des factures payées. Le montant s'élèverait à 67000€

Présentation des Comptes et résultats 2020 par Laurence Jenard, directrice de Médor.

- Nouvelles positives si on compare les Comptes et résultats 2020 par rapport au Budget 2020 : moins en négatif que prévu. Raisons :
 - o dépenses moindres : budget prévu pour le web surestimé, budget prévu pour la participation surestimé notamment à cause des mesures sanitaires qui ont empêché les rencontres physiques ;
 - o meilleures recettes : on atteint presque les objectifs en termes de recettes propres de ventes en librairie et abonnements ; subsides plus importants que prévus.

Question de l'indépendance par rapport aux subsides débattue en CA : on ne répond qu'aux appels qui ont des critères clairs et qui ne touchent pas aux questions d'indépendance éditoriale (aides à l'entreprise et pas au contenu éditorial).

Aides à la presse : autrefois accessible uniquement aux ASBL. Le décret a été modifié cette année, e.a. grâce à nos appels, pour s'ouvrir aux coopératives. Il s'agit d'un soutien à notre métier et pas au contenu. Garanti pour trois ans.

Réduction de valeurs : s'explique par le fait qu'on a nettoyé les créances douteuses (impayés des librairies). Un suivi plus serré du paiement des factures par les librairies a été mis en place pour ne plus arriver à de telles créances.

3, Avis du vérificateur aux comptes, Edgar Szoc

Edgar rappelle que le rôle du vérificateur aux comptes n'est pas balisé par la loi. Mais s'il se calque sur les grilles utilisées par les réviseurs d'entreprises (opinion sans réserver, avec réserve, négative et abstention), il dirait que son opinion quant à la fidélité des comptes de Médor à son activité est positive et sans réserve.

Audit préalable réalisé, notamment sur la question des créances déjà évoquées.

Le mandat d'Edgar se termine

4, Candidatures au poste de vérificateur aux comptes

Deux candidats :

- Jérôme Herman, ancien administrateur de Médor, directeur de Damnet
- Thomas Prédour, coopérateur actif dans le secteur culturel

Les coopérateurs peuvent se prononcer sur leur choix via le formulaire de vote.

5. Décharge aux administrateurs

Les coopérateurs peuvent se prononcer via le formulaire de vote.

6, Présentation des candidats administrateurs pour représenter les coopérateurs au CA

Questions sur le vote :

- chaque coopérateur ou coopératrice peut-il voter pour 2 personnes, puisqu'il y a deux postes à pourvoir ? OUI
- Quelles sont les compétences recherchées pour compléter le CA ? Une bonne connaissance du secteur de la presse et de son évolution (innovations) pour améliorer notre vision stratégique + une connaissance stratégique du secteur web et de ses évolutions

Mot de Malaurie Chokoulae Datou, candidate au CA

Mot de Jean-François Dumont, candidat au CA

Mot de Benoît Fauville, candidat au CA

Mot de Edwin Hermans, candidat au CA

Mot de Damien Van Achter, candidat au CA

QUESTIONS / RÉPONSES

- Est-il possible d'étendre l'audience de Médor en France et en Suisse?

Réponse de Laurence Jenard à la minute 111' : « Vu la ligne éditoriale de Médor, il ne semble pas opportun de chercher à développer l'audience à l'international pour le moment. En revanche, le WBI a souscrit des abonnements pour faire connaître Médor aux Belges à l'étranger. »

7. L'année 2021 - retour vers le futur

Le plan financier

Laurence Jenard explique le plan financier et les hypothèses qui le sous-tendent. A partir de la minute 114' :

- Le CA a construit le plan financier sur base de deux constats préalables : Observation de l'évolution Médor depuis son démarrage + l'analyse du contexte et comparaison avec d'autres médias similaires à Médor.

- Sur l'évolution de Médor :

-Chiffre des ventes : Depuis fin 2019 et le lancement sur le web, on remarque une augmentation de +15% du nombre d'abonnements, un chiffre très honorable. Parmi les différents tarifs des abonnements, celui de 90 euros (le tarif standard, sans réduction), prend de plus en plus de place.

Stabilisation des ventes en librairie (confirmée par notre distributeur). Cela en fait un point d'attention à l'avenir pour le CA : doit-on encore compter sur les ventes en librairie comme recette propre ou non ?

- La proportion entre recettes propres et subsides évolue. La proportion de subsides augmente. Des choix stratégiques devront là aussi être faits pour l'avenir.

• Sur l'évolution du contexte de la presse :

On a comparé et questionné Médicacités et Apache, deux médias au modèle similaire au nôtre, qui gardent leur objectif de taux de pénétration de 1 lecteur pour 1000 habitants sur leur territoire cible. Sur base de ces infos comparatives, trois décisions ont été prises :

- stabiliser le projet (pas de nouveaux postes ou d'augmentations de tel ou tel projet). Dans cette logique de stabilisation, une légère augmentation des postes de coordination a été décidée, dans la volonté de ne pas épuiser les membres de l'équipe.

- garder la ligne fixée pour l'objectif de recettes : miser sur l'augmentation des recettes propres (et non sur les subsides) et de 15% en plus d'abonnés annuels, en comptant sur une stabilisation des ventes en librairie (ne pas miser sur une augmentation). Cela reste ambitieux pour la Belgique, mais tenable pour atteindre un seuil de rentabilité (break even) en 2024. Notre objectif en 2024 est d'avoir 1 personne sur 1000 habitants du territoire de la communauté française lectrice de Médor. Un objectif déjà atteint (et dépassé) à Bruxelles.

Deux infos complémentaires (Minute 124'50) :

- Concernant la ligne de recettes « à trouver, aide à la presse ou autre », nous tablons sur 101.000 puis 66.000 euros/an. Pourquoi ? Médor reçoit l'aide à la presse, qui fixe le plafond maximal de ses aides 200.000 euros en 3 ans par structure. Cette année, Médor a aussi reçu un subside d'Innovation sociale de la Région bruxelloise et d'impact social de la région wallonne (101.000).

- Les soldes se creusent avant de revenir en positif. Ces années en négatif mettent-elles en péril la structure ? Puisque le capital reste positif et confortable, nous pouvons prendre ces risques.

QUESTIONS/REPONSES

- Lancer ce gros projet d'impact social sans augmenter les effectifs et en poursuivant le boulot actuel est-il possible ?

- De 2020 à 2024, les salaires progressent de 3,16% Soit 0,8% d'indexation. N'est-ce pas très sous évalué ?

Les projets de l'année 2021

Aude Garely présente à partir de la minute 131'47

- Quatre numéros papier (Médor 22 à 25)
- la fin des séries thématiques web « mon travail, mon enfer » et « l'enquête santé »
 - Une nouvelle enquête participative web sur l'hypersurveillance, déclinée en trois volets : police, santé et famille. Avec une campagne de communication « on veille sur nous on nous surveille ».
 - Le plan de diversité avec Actiris se poursuit, avec notamment une deuxième édition de la bourse Inclusion, qui a récompensé le lauréat Karim Aït-Gacem et a reçu une cinquantaine de candidatures. Mais aussi des actions plus « de l'ombre », comme le suivi de formations, une attention à la diversité dans l'accueil de stagiaires ou de collaborateurs.trices.
 - La bourse SAWB nous permet de lancer une étude sur notre impact social.

QUESTION / REPONSE

Vous avez un impact social indéniable. Ya t il des actions concrètes, obtenues suite à votre travail ? Des organisations prennent-elles contact avec vous pour apporter des solutions?

Le budget

Laurence Jenard explique le budget (145'):

- L'aide d'Actiris (aide actée), l'aide à la presse (pas encore eu la décision de la ministre),
- Le budget est calculé sur base d'une augmentation de 15% en termes d'abonnés (2450 abonnés en début d'année et 2700 en décembre 2021). Les ventes à l'unité ont été calculées sur un modèle de 2019 (150.000 euros, soit 3900 ventes en librairie par numéro).

- o Pour les augmentations de coûts : il s'agit de l'augmentation des salaires
- o La sous-traitance administrative est gonflée, ce qui traduit l'expertise de la SAWB payée par le subside Bourse d'impact.
- o Côté marketing: Travail avec Hungry Minds, une boîte de com qui a accepté de s'adapter à nos valeurs et notre identité plutôt que de nous imposer des outils de com. Objectif : faire connaître Médor à de nouveaux publics. Une campagne de com directement liée au contenu (hypersurveillance) est prévue sur 2021.

QUESTIONS/REPONSES

- o Question/lanceur de fleurs : « L'augmentation du nombre d'abonnés est impressionnante. 50.000 en un an, c'est beaucoup. J'imagine que le covid a contribué. Mais peut-être grâce au développement du web ou à d'autres facteurs ? » Réponse à la minute 155'15
- o Où est mon numéro de coopérateur-ice ? Sur le certificat reçu au moment de la prise de parts. Sinon, cliquez sur « Mes infos abonnement » quand vous êtes connecté sur le site -> Puis sur votre nom → puis sur mon compte.
Sinon, envoyez un mail medor@medor.coop.
- o D'autres questions ? Envoyez-les à medor@medor.coop. Un suivi régulier est effectué d'ici la fin du vote ! Esteban, Tiffany et Laurence se feront un plaisir de vous répondre;-)

8, Le futur de Médor côté statuts :

La nouvelle loi sur les sociétés a modifié les règles et dénominations des sociétés. La Société coopérative à finalité sociale n'existe plus depuis 2021. Médor reste une coopérative, agréée par le comité national de la coopération (label qui garantit le fait que la structure de la société correspond à ses objectifs). D'ici fin 2023 des changements de statuts devront être effectués pour coller à la nouvelle législation. Une

assemblée générale devra donc être organisée, en plus de l'AG annuelle.

Une réflexion est aussi en cours sur l'évolution du statut de fondateur. A l'origine du projet, 19 personnes ont fondé la coopérative. Au fil des ans, certains fondateurs se sont éloignés, d'autres ont rejoint le projet sans avoir le statut de fondateur. L'idée est de requestionner le statut de « fondateur » pour l'adapter, et peut-être aboutir à des changements de statuts dans cette même AG.

A priori, il s'agira d'une AG extraordinaire, même si rien n'a été formellement décidé (aussi possible de prolonger l'AG annuelle).

Merci à tout le monde pour votre attention ! Vu l'absence de bugs survenus lors de cette séance d'info, Médor propose de se reconverter l'an prochain en organisateur de visio-conférences.

9. Dépouillement des votes et AG proprement dite.

Les votes ont été dépouillés au bureau de Medor en présence des deux scrutatrices Hélène Spitaels et Caroline Dunski. Le dépouillement a été réalisé par Laurence Jenard (directrice), Colin Delfosse (administrateur) et Quentin Noirfalisse (administrateur)

Approbation du PV 2020 : 12 abstentions/111 oui
Le PV 2020 est approuvé.

Bilan et compte de résultat 2020 : 5 abstentions/118 oui
Le bilan et les comptes de résultats 2020 sont approuvés

Décharge aux administrateurs : 3 abstentions/120 oui
La décharge est accordée aux administrateurs pour l'année 2020

Budget 2021 : 6 abstentions /1 non/ 116 oui
Le budget 2021 est approuvé

Vérificateur aux comptes : Jérôme Herman est nommé comme vérificateur aux comptes pour l'année 2021

Représentants au CA : Malaurie Chaukoualé Datou et Jean-François Dumont sont nommés au CA jusqu'en juin 2023. Elle et ils remplacent Aude Garely et Carole Brezillion

Le CA est à présents composé comme suit :
représentants des fondateurs (parts F)

Colin Delfosse
Ludivine Loiseau
Sarah Magnan
Quentin Noirfalisse

représentants des Coopérateurs (parts C)
Malaurie Chaukoualé Datou

Jean-François Dumont
Jean-François Herz